

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

Nombre de membres

| | |
|---|----|
| en exercice | 38 |
| présents | 23 |
| absents ayant donné pouvoir ou procuration | 10 |
| Absents | 5 |
| Votants | 33 |
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Date de la convocation

27 janvier 2023

Date d'affichage

7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARRI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Xavier LUCIANI, Marie Toussainte SISTI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Jean Noël PROFIZI à Esteban SALDANA, Jean Marc PINELLI à Marlène GIUDICELLI, Philippe GIOVANNI à Stella MORACCHINI.

Absents : Antoine OTTAVI, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI

Délibération n°0423 Objet : Demande de financement pour renouvellement partiel du parc informatique.

Le 1^{er} Vive- Président expose au Conseil que la Communauté de Communes doit renouveler une partie de son parc informatique dont certains matériels sont devenus obsolètes.

L'estimation de cette acquisition est de **10 000 €HT sur 2 ans**.

Le plan de financement est le suivant :

- 70% Collectivité de Corse (DQ) soit 7 000 €
- 30% Communauté de Communes soit3 000 €

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents

- Autorise l'acquisition du matériel précité ;
- Adopte le plan de financement ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le 1^{ER} Vice-Président Philippe
VITTORI